

II

**RAPPORT présenté par Raymond KIMPE, le 29 juillet 1917
à la COMMISSION de l'INDUSTRIE du Conseil de Flandre
et proposant un programme d'action.**

(Discuté au Conseil de Flandre, à la séance du 29 juillet 1917.)

(Extrait.)

KIMPE se plaint de ce que la séparation administrative à cette date n'est réalisée en fait qu'à moitié, le reste n'étant réalisé que sur papier.

« Jusqu'à présent aucun point du programme flamand n'a été discuté au Conseil de Flandre. Le Conseil de Flandre n'a pas de programme et est loin d'avoir un but précis. Tous ceux qui sont capables et veulent voir la situation sont obligés de reconnaître que le Conseil de Flandre, tel qu'il existe actuellement, ressemble fort à un jouet entre les mains de l'Allemagne.

L'affirmation d'après laquelle les Allemands nous voient avec sympathie, ne change rien à l'affaire...

Le voyage à Berlin a été représenté comme une négociation de puissance à puissance, mais nous connaissons mieux la réalité des choses. Il est grand temps en réalité que nous devenions réellement une puissance....

Le sort de la Flandre dépend de la décision de la guerre et est lié au sort de l'Allemagne. En réalité, nous ne nous occupons de rien que des circonstances politiques créées par la guerre. Nous nous imaginons que nous n'avons définitivement plus rien à craindre de l'Entente et que nous obtiendrons de l'Allemagne tout ce que nous pourrons lui demander...

Personne ne connaît la véritable signification des mots prononcés par le nouveau Chancelier de l'Empire : « L'Allemagne ne combattra pas un jour de plus en vue de faire des annexions par la force, si elle obtient une paix honorable. »

Pour le moment l'attitude du Conseil de Flandre est la suivante :

Confiance dans l'avenir, espoir que l'Allemagne, même si les choses vont mal, nous protégera suffisamment contre l'Entente. Mais en supposant que l'Allemagne obtienne une paix satisfaisante, nous obtiendrions, nous, trop pour mourir et pas assez pour vivre... En un mot le Conseil de Flandre n'a et n'exécute aucune politique propre.

Il faut que les Gouwraden (Conseils provinciaux activistes) soient créés le plus rapidement possible. On cessera d'assumer des membres pour le Conseil de Flandre et celui-ci sera complété par des membres que désigneront les Gouwraden.

Le Conseil de Flandre sera reconnu par les Gouwraden comme le futur parlement de la Flandre et alors seulement il pourra parler au nom du peuple flamand et se présenter comme tel en face des Allemands.

* * *

Tous les autres programmes qui demandent plus ou moins, doivent être abandonnés en Flandre et en tout premier lieu le programme du Vlaamsche Landsbond qui est opposé à la séparation administrative et désapprouve par conséquent ce que 'on a obtenu jusqu'à ce jour, et qui, au point de vue des Affaires Etrangères, nous livrerait de nouveau les mains liées à la Latinité. Ou bien, on reconnaît le Conseil de Flandre et, dans ce cas, tous les programmes

qui s'écartent du sien sont néfastes; ou bien, on reconnaît toutes les tendances et alors nous revenons à la situation précédente et le Conseil de Flandre n'a plus de raison de subsister.

La séparation politique trouvera sa réalisation dans les points suivants :

Le Conseil de Flandre sera reconnu par l'Allemagne comme Parlement législatif et siégera à la Chambre; séparation du Trésor et de la Banque Nationale.

La Flandre sera proclamée Etat Indépendant.

Ensuite le Parlement déclarera ne pas rester plus longtemps en guerre avec l'Allemagne. En conséquence, tous les officiers et soldats prisonniers flamands seront mis en liberté avec leur assentiment pour former une gendarmerie nationale.

L'impôt de guerre sera levé pour la Flandre et servira avant tout à soulager la misère des ouvriers et petits bourgeois.

Le Conseil de Flandre nommera un Gouverneur dans chaque province. Les Bourgmestres seront appelés à prêter un serment de fidélité, faute de quoi ils seront destitués, de même que tous les Conseils Provinciaux et Communaux qui sont rééligibles, et ils seront remplacés sur proposition des Gouwraden.

La police sera sous la surveillance de la gendarmerie nationale.

Comme commencement de nationalisation de toutes les sources de revenus, toutes les entreprises étrangères, et donc aussi les *entreprises wallonnes*, seront liquidées, les mines de la Campine en premier lieu.

Le gouvernement du Havre sera déclaré déchu; les dettes faites par lui ne seront pas reconnues et il sera publié que la Flandre enverra elle-même ses représentants à la Conférence de la Paix.

Aux soldats flamands, qui sont de l'autre côté du front, un manifeste sera envoyé, leur faisant connaître la nouvelle situation et leur faisant savoir qu'ils n'ont plus l'obligation de continuer à combattre pour le peuple flamand.

Les ouvriers et bourgeois déportés flamands seront immédiatement renvoyés, ou bien ils seront convenablement nourris, logés et payés. En tous cas, les ouvriers flamands dans le Nord de la France seront rappelés et toutes les déportations cesseront.

Si possible aussi, les réquisitions de nourriture pour l'armée cesseront ou seront ramenées à un minimum.

En tout état de cause, tous produits indigènes seront réquisitionnés par les communes et répartis sur le pays par une centrale. La conquête des pouvoirs communaux est à ce point de vue d'une influence décisive pour le peuple.

Chez tous les peuples la lassitude de la guerre augmente.

Rien ne dit qu'il n'arrivera pas un jour où la Flandre sera abandonnée à son sort et que, pour obtenir une paix, rapide mais néanmoins glorieuse, on ne fera pas celle-ci sur notre dos!

L'Université flamande et la séparation administrative, en supposant qu'elle puisse être étendue à tous les ministères, ne sont pas suffisantes pour constituer une résistance efficace contre l'ennemi fransquillon, ni pour sauver la Flandre.

La promesse d'appui de la part de l'Allemagne pour l'avenir, est une parole en l'air. Si nous n'obtenons pas de l'Allemagne, pendant la guerre, l'indépendance de la Flandre, qui nous dit que nous l'obtiendrons après la guerre? Alors, l'indépendance de la Flandre ne sera défendue par rien du tout et après la guerre, pas plus que maintenant, elle ne pourra être défendue par le Conseil de Flandre tel qu'il a existé jusqu'aujourd'hui.

C'est pourquoi il faut nous détacher des circonstances politiques incertaines. Nous devons nous détacher aussi bien du bon plaisir de l'Allemagne que de tout autre peuple. Nous ne devons pouvoir être employés par les Allemands qu'au même titre que nous les employons eux-mêmes. La seule politique que nous puissions faire est celle du : « Aide-toi toi-même »...

Les véritables passivistes et ceux qui sont actuellement indifférents nous aideront à conserver ce que nous aurons su mettre sur pied.

Mais, en outre, ils deviendront en grande partie « activistes », du jour où nous dirigerons le mouvement flamand avec nos propres forces, par notre propre initiative et où nous nous rendrons indépendants du bon plaisir des Allemands.

C'est pourquoi je demande au Conseil de Flandre que le but de nos efforts soit clairement établi et cela de la façon suivante : un Etat libre et indépendant de Flandre dans un Etat fédéral, à créer pendant la guerre.

La séparation administrative, base de toute notre action future, en ce qui concerne les Ministères qui sont encore entre des mains belges, sera terminée au plus tard à la mi-août, tant dans les services que dans l'administration centrale.

La séparation des autres Ministères sera en principe établie et le personnel sera complété dès maintenant.

Comme premier pas vers le but à poursuivre, le Conseil de Flandre reconnaîtra la nécessité de la séparation politique.

Des pourparlers nouveaux avec les Allemands ne sont pas à souhaiter. Le Conseil de Flandre doit émettre le vœu auprès des Allemands que la séparation politique soit réalisée au plus tard dans les trois mois et doit demander une réponse décisive et formelle endéans un temps déterminé. Ce n'est qu'après que cette réponse aura été reçue que les pourparlers avec l'Allemagne pourront reprendre.

La publication de tous les journaux français doit être interdite. La flamandisation des inscriptions, etc. devra être réalisée dans toute la Flandre endéans les huit jours.

Un journal général, organe officieux du gouvernement flamand, *Le Journal de Flandre* avec des éditions spéciales pour le peuple, sera publié à Bruxelles et répandu sur toute la Flandre

Un Bureau de la presse et de la propagande sera adjoint au *Journal de Flandre*.

Il y aura des bureaux dans toutes les grandes villes.

Si vraiment nous pouvons attendre que la Flandre soit sauvée par l'Allemagne, nos vœux seront réalisés. Nous n'avons à craindre que les hésitations en face des responsabilités à prendre. De notre côté, il ne peut être question d'hésitation. Le temps presse; c'est pourquoi nous pourrions faire les propositions suivantes :

Grâce à l'appui déguisé de l'occupant et soutenus par une révolution, nous pourrions nous emparer pendant la nuit des hôtels de ville des grandes villes, à commencer par ANVERS, et ainsi prendre les administrations communales en mains; les Allemands pourraient faire état vis-à-vis du monde extérieur de ce qu'ils se voient contraints de nous donner satisfaction. »



Documents pour servir à l'Histoire de la Guerre en Belgique

LES ARCHIVES
DU
CONSEIL DE FLANDRE
(RAAD VAN VLAANDEREN)

PUBLIÉES PAR LA
LIGUE NATIONALE POUR L'UNITÉ BELGE



BRUXELLES
ANC. ÉTABL. D'IMPR. TH. DEWARICHET
RUE DU BOIS-SAUVAGE, 16